

Conditions d'utilisation Anti-Blanchiment

Lisez attentivement ces conditions d'utilisation avant d'utiliser cette application.

1. DEFINITIONS:

Service: Service Anti-Blanchiment fourni par ORIS, notamment l'insertion digitale et le dépistage des contacts, ainsi que le calcul du niveau de vigilance (profil à risque) de ces contacts et transactions, le tout dans le cadre de la législation anti-blanchiment. Les contacts et les transactions peuvent être déclarés à la CTIF (Cellule de Traitement des Informations Financières) de manière à se conformer à l'obligation de signalement.

Help Desk: l'assistance d'ORIS à l'appui de l'application.

Immo-Connect: un système général d'inscription développé par ORIS, qui permet de s'enregistrer avec un seul compte sur plusieurs applications développées par ORIS, parmi lesquelles Anti-Blanchiment.

Collaborateur: L'utilisateur doit indiquer dans Immo-Connect quels sont ses employés et/ou représentants qui peuvent utiliser l'Application Anti-Blanchiment. Il doit nécessairement s'agir de personnes physiques qui doivent s'identifier au moyen de leur e-ID. L'utilisateur devra indiquer au moins un collaborateur pour pouvoir faire usage de l'application Anti-Blanchiment. La personne désignée par l'utilisateur en tant que collaborateur pour l'Application Anti-Blanchiment pourra opérer des paiements avec le Wallet.

Organisation: L'utilisateur devra s'identifier dans Immo-Connect en tant qu'Organisation au moyen de son numéro d'entreprise pour pouvoir faire usage de l'application Anti-Blanchiment.

Transaction: Le calcul du niveau de vigilance (profil à risque) d'une transaction.

Wallet: un module de paiement développé et proposé par ORIS pour pouvoir payer les services d'Anti-Blanchiment de manière sécurisée. Aucun paiement à un bureau d'enregistrement ne peut être réalisé au moyen du Wallet.

2. OBJET:

Ces conditions d'utilisation règlent les droits et devoirs de l'utilisateur par rapport à l'utilisation de l'application Anti-Blanchiment.

Anti-Blanchiment a été développé par ORIS, à la demande de l'Institut Professionnels des agents immobiliers (ci-après l'IPI), en collaboration avec le Service Public Fédéral Economie et la CTIF (Cellule de Traitement des Informations Financières).

Anti-Blanchiment est l'application qui permet de dépister les contacts, ainsi que de calculer leur niveau de vigilance et celui d'une transaction, en fonction de la législation anti-blanchiment et des obligations qui y sont associées. L'utilisateur peut déclarer les contacts et les transactions à la CTIF (Cellule de Traitement des Informations Financières) de manière à se conformer à l'obligation de signalement.

ORIS accorde à l'utilisateur un droit d'usage pour cette application. Ce droit est limité à l'usage par l'utilisateur.

3. TARIFS, INDEMNITES ET PAIEMENT:

a. Commande et Paiement pour les transactions

L'application Anti-Blanchiment contient des parties payantes. Pour que les paiements se déroulent de la manière la plus structurée possible, il est fait usage d'un Wallet.

La commande du Service ne peut être exécutée que si le Wallet est suffisamment provisionné. Cela peut être réalisé en ligne par VISA, MasterCard, Bancontact ou par virement.

b. Tarif

L'utilisateur paye une somme de X euro (TVA non comprise) à ORIS par Transaction. Par Transaction le prix TVA comprise est déduit du Wallet.

Le prix pour la Transaction est toujours indiqué à la terminaison d'une nouvelle Transaction.

Le prix sera adapté le 1^{er} janvier de chaque année à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. L'indice de décembre 2016 vaut comme base de référence. Le prix peut être adapté en tout temps par ORIS.

c. Facturation

L'utilisateur a, en tout temps, la possibilité de contrôler l'état du Wallet et de verser le l'argent électroniquement.

ORIS transmet par trimestre une facture 'pour acquit' avec le détail des commandes payées.

4. MISE EN SERVICE:

L'utilisateur doit s'enregistrer sur Immo-Connect en tant qu'Organisation avant de pouvoir utiliser l'application Anti-Blanchiment. Les conditions d'utilisation de Immo-Connect doivent être acceptés à l'enregistrement sur Immo-Connect.

Si l'utilisateur est déjà connu en tant qu'Organisation dans Immo-Connect, il peut s'ajouter à l'Organisation déjà enregistrée. Le numéro d'entreprise de l'utilisateur et de l'Organisation doivent toujours coïncider.

Chaque Collaborateur identifié par l'utilisateur devra (toujours) se connecter avec une eID.

Le compte d'utilisateur dans Immo-Connect donne également accès à un large système de mandats. Ce système permet, au sein de l'Organisation créée, d'ajouter des Collaborateurs et de leur donner certains droits au sein de cette Organisation concernant l'utilisation de l'application Anti-Blanchiment.

ORIS peut bloquer l'accès à l'application pour l'utilisateur, pour certains utilisateurs ou Organisations si l'utilisation qui en est faite par eux ou l'un d'entre eux ne correspond pas avec le but de l'application. L'utilisateur s'engage à cet égard à respecter toutes les dispositions légales et les dispositions déontologiques applicables.

5. ASSISTANCE ET HELPDESK:

ORIS s'engage à assurer l'assistance par email chaque jour ouvrable (du lundi au vendredi inclus) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, à l'exception d'une semaine de fermeture entre Noël et Nouvel An et d'une semaine de fermeture au mois de juillet, à l'exception également des jours fériés, des ponts et des jours de fermeture collective ainsi que le jour du congrès annuel (vastgoedcongres).

Pour plus d'informations, l'utilisateur peut toujours contacter le helpdesk via support@anti-blanchiment.be.

ORIS garantit de s'efforcer à analyser et résoudre les problèmes signalés aussi vite que possible ou d'apporter une alternative.

ORIS effectue périodiquement des mises à jour qui peuvent résoudre les erreurs ou améliorer le fonctionnement de l'application.

ORIS peut interrompre l'accès à l'application moyennant avertissement préalable.

6. CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

Toutes les données et les chiffres que les parties se fournissent l'une à l'autre dans le cadre de ces conditions d'utilisation doivent être considérés comme des informations confidentielles et ne peuvent pas être communiqués à des tiers, sous réserve de la communication qui est nécessaire à l'exécution des objectifs de ces conditions d'utilisation.

Les informations confidentielles sont en tout cas, mais non limitativement, définies comme tout le matériel, y compris les logiciels, documents, idées, données, découvertes, concepts, techniques, projets, spécifications, dessins, diagrammes, modèles, dates, marketing, plans, noms de clients ou autres informations qui sont confiées dans le cadre de l'exécution de ces conditions.

Il est interdit aux parties, ainsi qu'à leurs gérants, administrateurs, travailleurs et toutes autres personnes qui sont concernées par l'exécution des conditions d'utilisation de porter à la connaissance de tiers, de diffuser ou d'utiliser ces informations à d'autres fins que ces conditions d'utilisation.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE:

ORIS est le propriétaire exclusif de l'application Anti-Blanchiment, en ce compris de tous les droits de propriété intellectuelle à cet égard.

L'application Anti-Blanchiment et le site web connexe, en ce compris les textes, la structure, le lay-out, les éléments graphiques, les logos, le logiciel ainsi que l'entièreté des éventuels autres éléments contenus dans ce site web sont particulièrement protégé par les droits intellectuels de ORIS. Ces droits intellectuels concernent entres autres, mais sans être limitatif : le droit d'auteur, les droits voisins, le droit des bases de données et le droit des marques.

L'utilisateur reconnaît expressément les droits de propriété intellectuels d'ORIS et s'abstiendra de commettre toute infraction à ces droits de propriété intellectuels.

L'utilisateur reçoit uniquement le droit d'utiliser l'application Anti-Blanchiment pour l'usage spécial prévu par ces conditions d'utilisation. L'usage spécial reconnu est non-exclusif, non-cessible aux tiers et non sous-licenciable.

8. VIE PRIVEE:

Le traitement des données personnelles est inhérent au service offert par ORIS dans le cadre d'Anti-Blanchiment, à savoir l'enregistrement de conventions de bail.

Plus précisément, les données personnelles des parties, ainsi que celles de l'agent immobilier intervenant, sont traitées.

Lors du traitement de vos données personnelles, ORIS respecte évidemment la loi, à savoir le Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (mieux connu sous le nom de 'GDPR' ou 'RGPD') ou toute autre législation le modifiant. À cette fin, ORIS a une déclaration de confidentialité d'Anti-Blanchiment, qui peut être consultée sur www.anti-blanchiment.be.

En acceptant ces conditions d'utilisation, l'utilisateur accepte cette déclaration de confidentialité.

L'application Anti-Blanchiment est accessible via un compte d'utilisateur. Ce compte contient non limitativement le profil, le nom d'utilisateur, le mot de passe, l'adresse e-mail, le lien avec la carte e-ID et un lien avec une ou plusieurs Organisations. Ces données personnelles sont également traitées pour l'exécution de ces conditions et le signalement des mises à jour disponibles.

9. RESPONSABILITE:

ORIS ne peut pas être tenu responsable des éventuels dérangements, interruptions ou fautes dans les publications électroniques sur Immo-Connect ou sur l'application Anti-Blanchiment. Les dérangements, interruptions ou fautes dans les publications électroniques ne peuvent en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

ORIS garantit de s'efforcer à analyser et résoudre les problèmes signalés aussi vite que possible ou d'apporter une alternative.

ORIS effectue périodiquement des mises à jour qui peuvent résoudre les erreurs ou améliorer le fonctionnement de l'application.

ORIS prend toutes les mesures possibles pour protéger le site web mis à disposition contre les virus, les attaques de hackers ou autres infractions informatiques. ORIS ne peut être tenu des dommages aux ordinateurs et aux logiciels y afférents causés par l'utilisation d'Anti-Blanchiment et les visites du site web mis à disposition d'ORIS. ORIS n'est pas responsable de l'éventuelle transmission de virus via son site internet.

ORIS n'est pas responsable de l'utilisation frauduleuse de ses moyens de diffusion. ORIS décline toute responsabilité quant à l'intrusion dans ses systèmes informatiques et de la copie de données qui pourrait en découler. ORIS prend néanmoins les mesures appropriées pour empêcher toute intrusion non autorisée.

ORIS n'est en aucun cas responsable pour:

- La proposition de liens ("links") vers d'autres sites
- Le contenu d'autres sites web
- Les conséquences d'actions basées sur le contenu d'autres sites web

En cas de force majeure, le respect des obligations découlant des conditions par la partie concernée est suspendu entièrement ou partiellement pour la durée de ladite force majeure, sans que les parties ne soient tenues mutuellement tenues à la moindre indemnité à cet égard. Si une situation de force majeure survient, la partie concernée doit en informer par écrit à l'autre partie et présenter les pièces justificatives nécessaires.

La responsabilité totale d'ORIS pour les dommages directs imputables à son manquement grave ou léger est limitée à l'indemnisation d'une somme maximale de 2.500 € (deux mille cinq cent euro).

La responsabilité d'ORIS pour les dommages indirects imputables à son manquement grave ou léger est expressément exclue, ainsi que la responsabilité d'ORIS pour cause de dégradation, destruction ou perte de données ou de documents. Dans la mesure où une telle exclusion serait considérée comme inacceptable, l'indemnité totale due par ORIS pour cause de dommage indirect sera limitée à la somme maximale des montants (TVA non comprise) qui ont été facturés par ORIS dans le cadre des conditions d'utilisation durant l'année précédente.

Par "*dommage direct*", l'on entend les sommes qui ont été payées à ORIS pour l'exécution des conditions d'utilisation. Par "*dommage indirect*", l'on entend, sans que cette énumération soit limitative, toute forme de conséquence dommageable, manque à gagner, pertes financières ou commerciale, perte d'économie et/ou d'automatisation, augmentation des frais généraux et/ou des frais de personnels, diminution du goodwill, dommage lié à l'interruption d'activités, dommages liés à la perturbation du planning et perte de clientèle, perte de chance, etc...

10. COOKIES:

ORIS utilise des cookies pour gérer son site web et son programme e-mail. Les cookies ne sont pas utilisés pour collecter ou stocker des données personnelles. Les cookies sont utilisés pour stocker des informations non-personnelles et gérer l'affichage du site web, tel que le type de navigateur. Un cookie peut aussi stocker les paramètres de préférence pour adapter l'affichage du site web. La politique des cookies peut être consultée sur www.anti-blanchiment.be.

11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE:

Les présentes conditions sont régies par le droit belge. Tous les litiges auxquels ces conditions d'utilisation pourraient mener relèveront de la compétence exclusive des Tribunaux de l'arrondissement de Gand, section Gand.